

Contrat d'engagement LEGUMES BIO
Période annuelle du 08/11/2022 au 31/10/2023 (48 semaines)
Type de panier : 18.60 €

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Les Contractants :

1- Le Producteur :

EARL Le Moulin de Sourdigné
Le Moulin de Sourdigné

VALANJOU
49670 CHEMILLE EN ANJOU

Tel 06.27.42.70.47 - Mail : earl.fruchaud@outlook.fr

2- Le Consom'acteur (à remplir) :

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Termes du contrat :

Il est proposé des paniers de **légumes biologiques** chaque semaine.

- La livraison s'effectue tous les **mardis de 18h30 à 19h** à la Ferme des 2 bergères – La Haute Chauvellerie – 49750 CHANZEAUX.
- Chaque consom'acteur constitue son panier en se servant à l'étalage **selon les indications du producteur**. Un panneau indicatif affichera la quantité de légumes à prendre. La **pesée des légumes ne doit jamais dépasser le poids indiqué par le producteur**.
- Si un problème indépendant de la volonté du producteur devait amoindrir le contenu du panier (diversité, quantité...) les consom'acteurs devront en accepter les conséquences et rester solidaires du producteur. A l'inverse le producteur fera profiter les adhérents d'une production abondante.
- Pour bénéficier de ce contrat, tout consom'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL**. L'adhésion annuelle est de 5 € minimum. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins 1 à 2 fois dans l'année**.

- Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial (cf. statuts)
- Il n'y aura pas de livraison les **mardis 27/12/2022 et 03/01/2023**, mais une livraison plus conséquente la semaine précédente et la semaine suivante.
- Le contrat est établi sur **12 mois par an avec une interruption de livraison de 4 semaines [soit 48 semaines au total]** que le producteur se laisse le choix de définir (liés aux aléas climatiques ou à la surcharge de travail). Vous serez prévenus de ces dates, très probables **en Avril ou Mai**.
- Pour ce contrat annuel, le montant total s'élèvera à **892.8 €**, soit **48 semaines à 18.60 € sur 12 mois, soit 74.40 € mensuel**.

Modalités d'engagement :

- Le contrat doit être remis en **1 exemplaire** original pour le producteur. L'original sera scanné et transmis par mail au consomm'acteur. Sinon vous pouvez avoir une version papier sur demande.
- Pour le règlement, merci de faire **un virement mensuel au 5 de chaque mois d'un montant de 74.40 € pour l'EURL Le Moulin de Sourigné** [ce virement est à l'initiative du consomm'acteur en utilisant les références bancaires du producteur, qui vous sera transmis avec le contrat par le référent Légumes].

Fait le ... / ... / ... à

« Je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte les risques et les bénéfices. »

Signatures du producteur

Signature du consomm'acteur

Référents :

Christelle MARTINEAU
2 LD la chapelle St Ambroise - CHANZEAUX
49750 CHEMILLE EN ANJOU
tel 07 89 87 19 96
christellemartineau49@gmail.com

Marion PECQUET
5 L'Aujardière
49750 SAINT LAMBERT DU LATTAY
Tel 06 33 57 19 80
marion.pecquet@icloud.com